



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance**  
**ANSSI-CC-2016/63-M01**

**NXP ASEPCOS-CNS v1.84 in SSCD**  
**Configuration on NXP P60D080PVG Dual**  
**Interface Microcontroller**

**Patch PL01**

**Certificat de référence : ANSSI-CC-2016/63**

*Paris, le 15 juin 2017*

*Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD  
[ORIGINAL SIGNE]



## 1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2016/63, NXP ASECOS-CNS v1.84 in SSCD Configuration on NXP P60D080PVG Dual Interface Microcontroller, 2 novembre 2016, référence ANSSI-CC-2016/63.
[MAI]	Procédure ANSSI-CC-MAI-P-01 Continuité de l'assurance.
[IAR]	IAR – Lynx_CNS Patch 0x01, 21 février 2016, v1.0, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i> .
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[CC RA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.

## 2. Identification du produit maintenu

Le produit « NXP ASECOS-CNS v1.84 in SSCD Configuration on NXP P60D080PVG Dual Interface Microcontroller » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2016/63 (référence [CER]).

Le produit objet de la présente maintenance est « NXP ASECOS-CNS v1.84 in SSCD Configuration on NXP P60D080PVG Dual Interface Microcontroller, patch PL01 », développé par la société *NXP SEMICONDUCTORS*.

Le patch est identifiable par l'utilisation la commande GET DATA suivant la procédure d'application fournie par le développeur (référence [GUIDES]). La valeur de l'élément TAG\_PDO\_CODE\_CRC32 (étiquette<sup>1</sup> « 0118 », sous-étiquette « 9D04 ») du produit maintenu est « 71 AC 16 27 ». Les autres données d'identification restent inchangées par rapport au certificat initial.

## 3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que la modification opérée est une correction fonctionnelle mineure.

## 4. Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

---

<sup>1</sup> Tag.

[GUIDES]	NXP ASECOS-CNS P60 - Card Reference Manual - Part 1 : Generic Guidance, version 1.1, 27 avril 2017, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i> .	[R-M01]
	NXP ASECOS-CNS P60 - Card Reference Manual - Part 2 : Dedicated Guidance, version 1.1, 13 mai 2016, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i> .	[CER]
	NXP ASECOS-CNS P60 - Card Reference Manual- User manual, version 1.1, 27 avril 2017, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i> .	[R-M01]
[ST]	<p>Cible de sécurité de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ST-ASEPCOS-CNS-v1.84-01, version 1.1, 27 avril 2017, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i> ;</li> </ul> <p>Version publique de la cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STLITE-ASEPCOS-CNS-v1.84-01, version 1.1, 28 avril 2017, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i>.</li> </ul>	[R-M01]
[CONF]	ASEPCOS-CNS-v1.84 Configuration Lists, version 1.2, 28 mai 2017, <i>NXP SEMICONDUCTORS</i> .	[R-M01]

## 5. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur. Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

Les évolutions mineures du présent produit ne remettent pas en cause les évaluations menées en composition sur ce produit.

## 6. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

## 7. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

### ***Reconnaissance européenne (SOG-IS)***

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

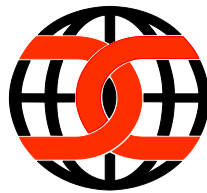
L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



### ***Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)***

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information  
Centre de certification  
51, boulevard de la Tour Maubourg  
75700 Paris cedex 07 SP

[certification@ssi.gouv.fr](mailto:certification@ssi.gouv.fr)

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>2</sup> Les pays signataires de l'accord CCRA sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, l'Éthiopie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, le Qatar, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.